



Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères
Secteur de HAGUENAU-SAVERNE
BP 20364 – ZI Secteur du Ried – 2, rue Clausenhof
SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER
67507 HAGUENAU CEDEX



FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXONERATION D'APPORT D'AMIANTE CIMENT
AU CSDND DE WEITBRUCH

Le Maire de la commune de _____
atteste que les déchets d'amiante-ciment apportés par Madame, Monsieur :

proviennent de la destruction ou de la rénovation d'un bâtiment à usage privé (bâtiment n'ayant
jamais servi à un usage professionnel, même agricole) situé

La déclaration de ces travaux a été faite à la mairie en date du : _____
et enregistrée sous le n° : _____

La surface des plaques d'amiante-ciment à éliminer représente environ ____ m2.

Fait à _____, le _____

Le Maire
(Nom, cachet et signature)

Information importante : Respirer la moindre poussière d'amiante est dangereux pour la santé.
Évitez tout frottement entre les plaques, ne grattez pas, n'enlevez pas les mousses, ne cassez pas, ne découpez pas, ne percez pas.
Quand les plaques sont retirées du toit, pulvérisez-les avec une eau savonneuse.
L'emballage et le conditionnement de l'amiante lié doivent être réalisés de manière à éviter la libération de fibres pendant les différentes phases du transport.
Transportez les plaques dans une remorque et non dans la voiture.
Ne pas mettre le moindre débris à la poubelle, dans le jardin ou la nature.
Pour tous renseignements complémentaires : 03.88.72.04.47 ou 03.88.72.14.76

NOTA :

Il est IMPERATIF d'annoncer l'opération au SMITOM en téléphonant au CSDND de Weitbruch au 03.88.72.14.76. Nous vous rappelons que le site est ouvert de 8h à 15h en continu et le samedi de 8h à 12h.

RAPPEL :

SONT EXONERES DE LA REDEVANCE DE DECHARGE :

Abri de voiture, toiture ou parement de maison d'habitation, auvent, petite dépendance d'usage privé, abri de jardin ...

NE SONT PAS EXONERES DE LA REDEVANCE DE DECHARGE :

Tous les produits d'un bâtiment ayant été utilisé à des fins commerciales (ex. : Exploitation agricole, industrie, commerce, atelier de réparation ...)



Guide de bonnes pratiques pour vos déchets amiantés

Conditionnement en Big Bag

Avant son arrivée sur le site Lingenheld environnement vous devez :

- Placer les déchets amiantés dans le Big Bag,
- Fermer de manière étanche avec la méthode col de cygne,
- Vérifier que le logo Amiante est déjà imprimé sur le Big Bag,
- Prendre rendez vous pour déposer votre amiante.



Conditionnement sur palette

- Poser le polyane / la bâche prévu pour le conditionnement sur la palette en bois,
- Superposer les déchets amiantés sur le polyane tout en respectant les consignes présentées ci-dessous,
- Emballer vos déchets avec le polyane/ la bâche,
- Scotcher de manière étanche,
- Cercler le colis avec un ruban polypropylène de cerclage,
- Apposer sur le colis l'étiquetage réglementaire. (logo amiante de 5cm de hauteur minimum),
- Prendre rendez vous pour déposer votre amiante.



CONSIGNES PARTICULIÈRES :

- Les éléments ne doivent pas dépasser du plateau,
- La hauteur de chargement ne doit pas dépasser 1 mètre,
- Le gerbage est interdit.

BIG BAG NON CONFORME



Le Big Bag doit être fermé de manière hermétique.

PALETTE NON CONFORME



La palette doit être de taille supérieure ou égale aux plaques d'amiante.

Précautions à prendre pour le conditionnement :

Si un plan de retrait est nécessaire il est obligatoire de faire appel à des professionnels du métier comme DESAMEST Solutions. Les travaux réalisés par des entreprises spécialisées sont très encadrés et soumis à des contrôles drastiques (analyses, protection, protocole,...).

Comment conditionner l'amiante ?

Avant l'évacuation de l'amiante le conditionnement est soumis à une réglementation stricte.

Emballage obligatoire avant réception sur une

plateforme LINGENHELD Environnement :

- Etiquetage du logo Amiante (taille mini : 5cm de hauteur);
- Emballage fermé hermétiquement ;
- Pour les palettes : les plaques d'amiante doivent être totalement filmées et saignées à la palette. Cette dernière doit être de taille légèrement supérieure aux plaques d'amiante;



Que faire de vos matériaux amiantés en 10 étapes ?

a

Conditionnement

- 1) Découverte de déchets amiantés
- 2) Lecture du guide LINGENHELD Environnement
- 3) Conditionnement de l'amiante
- 4) Se procurer le matériel de protection et de conditionnement
- 5) Contacter LINGENHELD Environnement en vue de recevoir les documents réglementaires (CAP, BSDA)
- 6) Retour du CAP pour validation par LINGENHELD Environnement
- 7) Prise de rendez vous pour la livraison de l'amiante
- 8) Apport de l'amiante sur un de nos sites³ avec le BSDA complété
- 9) Renvoi du BSDA par LINGENHELD environnement
- 10) Fin de travaux



Comment contacter LINGENHELD Environnement :

Merci de prendre rendez vous avant de vous présenter sur site.

Sarah EHRET

sarah.ehret@lingenheld.fr

06 12 61 16 06

Centre de Valorisation Strasbourg

Chemin du Hitzthal—

Carrefour Bellevue

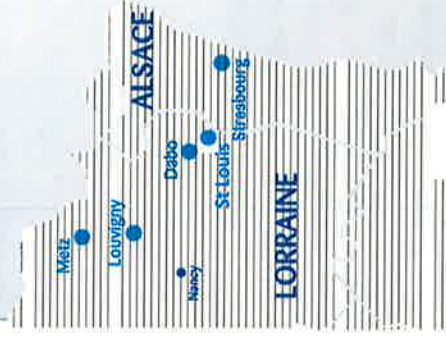
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

Centre de Valorisation

Metz-Nancy-Lorraine

RD 913

57420 LOUVIGNY



ALSACE

LORRAINE



LINGENHELD
environnement

La filiale désamiantage du Groupe LINGENHELD :

Pour des travaux de retrait d'amiante nous pouvons également vous proposer nos services :



DÉSAMEST

Chemin du Hitzthal—

Carrefour Bellevue

67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

03 88 77 41 70

LINGENHELD Environnement V2 – 09.2014

CONSIGNES IMPERATIVES DE DEMONTAGE ET DE TRANSPORT :

- Assurez vous que votre prestataire porte un masque de type P3 et une combinaison à usage unique. N'acceptez pas de reprendre cette combinaison, que votre prestataire doit éliminer comme un déchet dangereux;
- Assurez vous que les plaques sont démontées proprement, sans les casser, sans arracher les vis, sans gratter les mousses.
- Les produits doivent pouvoir être extraits de la remorque par l'engin du CSDND et en aucun cas ils ne seront sortis des big-bags ou manipulés.



Si vous devez vous débarrasser de petits déchets en amiante ciment, protégez-vous comme un professionnel,

- Pulvériser de l'eau savonneuse pour limiter l'envol de fibres;
- Manipulez sans agression mécanique (ne pas les frotter);
- Filmez hermétiquement chaque élément avec un film étirable (type film alimentaire);
- Ne les transportez jamais dans un coffre ou une camionnette qui seraient alors contaminés;
- Utilisez une remorque, mais ne circulez qu'avec des plaques protégées (big-bag ou film).

Si vous constatez que quelqu'un casse, perce ou meule des plaques d'amiante demandez-lui de cesser immédiatement, sans vous exposer.

Vous avez peut-être de l'**amiante**-ciment chez vous et vous ne savez pas quoi en faire...



Il se présente souvent sous forme de plaques ondulées (toitures) ou plates (façades, imitation d'ardoise), parfois ce sont des tuyaux ronds ou carrés ou des bacs à fleur.

Selon leur état de conservation, ces produits sont relativement inertes mais la moindre agression mécanique peut générer des poussières qui sont autant de risques cancérogènes pour vous, votre famille ou vos voisins.

Vous ne devez jamais les casser, les gratter, les percer ou les meuler, même avec un masque, ni les mettre à la poubelle (ils présenteraient un risque tout au long de leur transport, stockage puis incinération) ou dans la nature ou votre jardin.

Si vous devez démonter une toiture ou une façade, **FAITES APPEL A UN PROFESSIONNEL.**

Le SMITOM peut recevoir vos plaques entières directement au **CSDND de Weitbruch** (pour de petites quantités comme 2 à 3 plaques, vous pouvez également aller dans la plupart des déchèteries en vérifiant au préalable leurs conditions d'acceptation).



CONDITIONS D'ACCEPTATION AU CSDND (Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux):

- Etablissement d'un **certificat d'acceptation** préalable.
- Etablissement d'un **bordereau de suivi de déchets (BSD)**.
- Si les déchets proviennent d'un usage strictement privé, **demande d'exonération (jusqu'à 1,5 tonnes)** à faire valider par votre mairie. Le fait que vos déchets sont apportés par un professionnel n'empêche pas cette exonération.
- Nous vous conseillons de récupérer des big-bags au CSDND avant démontage et de les utiliser pour le transport de l'amiante (possible jusqu'à 3,20m).

- Le démontage et le transport sont à la charge du demandeur.

L'amiante ciment n'est pas un déchet polluant, mais il est dangereux pour la santé. Il peut être enfoui en alvéole dédiée dans un centre de stockage avec des précautions de manipulation, ce qui n'est pas le cas de l'amiante libre. Le recyclage n'est pas possible.

Le seul traitement pérenne est la vitrification à l'aide d'une torche à plasma (plus 3000°C).

L'unique centre de traitement français se trouve sur le site de Morcenx (société INERTAM), dans les Landes. Cette technique très couteuse n'est justifiée que pour l'amiante libre.

Pour votre santé, celle de vos proches et de vos voisins, suivez scrupuleusement les consignes figurant sur la fiche d'accompagnement de la demande d'exonération. Ce document est disponible en mairie ou au SMITOM.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez téléphoner au SMITOM 03.88.72.04.47 ou au centre de stockage de Weitbruch 03.88.72.14.76



AMIANTE - ciment

Avant d'entreprendre vos travaux de démantèlement il est préférable de vous renseigner auprès de la mairie du lieu des travaux ou au SMITOM (03.88.72.04.47/03.88.72.14.76).

Nous saurons vous conseiller afin de ne pas prendre ou faire prendre de risques inutiles et vous indiquer la démarche à suivre.

Si votre bâtiment couvert ou contenant de l'amiante ciment a toujours été à **usage privé**, votre dépôt peut être gratuit (jusqu'à 1,5 tonnes). Pour ce, il faut :

- Faire remplir un formulaire de demande d'exonération accompagné des **consignes de démontage et de transport** à la mairie du lieu du chantier.
- Téléphoner au CSDND de Weitbruch (03.88.72.14.76) pour connaître les conditions d'acceptation (horaires, lieu, conditionnement, **gratuité**, ...)
- Nous mettons également à votre disposition des big-bags spécifiques amiante (à poser sur remorque ou plateau). Plusieurs tailles sont disponibles. Nous sommes en mesure de les reprendre à l'aide d'un engin adapté (voir photo), afin de réduire la manipulation et d'éviter la dispersion de fibres d'amiante.
- Il est fortement conseillé de porter une combinaison étanche et un masque P3 pour manipuler l'amiante ciment. Ces éléments de protection sont disponibles dans les magasins de bricolage et doivent être éliminés dans les mêmes conditions que le déchet (confinement dans un sac plastique et joint aux plaques dans le big bag).

